

En retour, soyez assuré, M. le Surintendant, que vous trouverez notre école toujours disposée à suivre vos sages directions, toujours désireuse d'accepter les réformes que vous croirez devoir faire dans l'intérêt de l'éducation. Nous aussi, nous aimons le progrès; mais à votre exemple et à l'encontre de certains adversaires, nous voulons un progrès conforme à nos traditions religieuses et nationales.

Aussi, nous efforcerons-nous de développer chez nos élèves, futures institutrices, le sens catholique et le sentiment national; afin qu'elles-mêmes en imprègnent, plus tard, leur enseignement, et travaillent à faire de leurs élèves de bons chrétiens et de vrais patriotes. La religion fait partie intégrante de l'éducation. Et nous aimons à citer ces paroles d'un sage pédagogue: "Indispensable pour meubler un esprit, l'instruction à elle seule est inhabile à forger un beau caractère; séparée des croyances religieuses, elle reste inefficace pour la conduite morale de la "vie".

Si nous avons fait ressortir le côté religieux de notre programme d'études, M. le Surintendant, c'est que nous le savons en parfait accord avec vos idées; c'est qu'en vous nous saluons un réformateur éclairé, un défenseur intrépide du droit incontestable que possède la religion catholique de pénétrer dans nos écoles, et d'y être enseignée sans nuire aucunement au progrès entendu dans le vrai sens du mot.

Monsieur le Maire,

Votre place à cette fête était toute désignée, puisque l'Ecole normale a contracté une dette de reconnaissance envers la ville de Joliette, dont vous êtes le premier magistrat. Nous profitons donc de cette circonstance, M. le Maire, pour remercier de nouveau, en votre personne, la ville de Joliette de la marque de haute sympathie donnée à l'Ecole normale en l'exemptant, ainsi que le pensionnat, de la taxe d'eau, pendant vingt ans, et en leur fournissant gratuitement, pour la même période, la lumière électrique jusqu'au montant maximum de \$200.00 par année.

Parmi nos invités présents, nous saluons aussi avec bonheur MM. les membres de la Commission scolaire de la Ville. Et nous tenons à les remercier publiquement de la faveur qu'ils ont accordée à l'Ecole normale en mettant à sa disposition, comme école d'application, l'externat de jeunes filles.

Cette bienveillante concession montre le bon esprit qui anime la Commission scolaire, et le désir qu'elle a de s'associer à tous les moyens de promouvoir le progrès de l'instruction primaire.

Nous voudrions pouvoir adresser un remerciement spécial à chacun de nos invités; mais outre que le temps nous fait défaut, nous craignons de blesser bien des modestes. Qu'il nous suffise de vous dire à tous que votre présence ici est un gage de sympathie dont nous sommes fiers, et une marque d'encouragement à l'œuvre que nous inaugurons aujourd'hui.

Cette inauguration étant l'acte officiel par lequel l'Ecole normale de Joliette annonce sa naissance au monde, permettez-nous de vous dire en son nom—puisqu'elle est encore trop jeune pour parler—comment et pourquoi elle est née.

Dans sa lettre pastorale sur les écoles normales, parue au mois de février 1908, Monseigneur Archambeault indique les motifs qui l'ont déterminé à demander l'érection d'une école normale dans le diocèse de Joliette. Ayant remarqué au cours de ses visites pastorales que l'instruction primaire laissait à désirer en certaines localités, Monseigneur ajoutait: "Les maîtresses ne manquent "ni de bonne volonté, ni de zèle, ni de dévouement. La plupart d'entre elles possèdent les connaissances amplement suffisantes pour la nature de l'enseignement qu'elles ont à donner. . . . Ce "qui manque à ces chères institutrices c'est l'entraînement, c'est la formation pédagogique, "c'est la préparation sérieuse et pratique à l'exercice de leurs sublimes fonctions. L'école normale est le seul moyen de remédier à cette lacune regrettable."

Dans ces paroles, Monseigneur Archambeault indique donc, tout à la fois, une lacune à déplorer et le moyen de la faire disparaître, ou du moins de l'amoinrir considérablement.

Or, Monseigneur qui n'était pas homme à laisser croître le mal, ni à reculer devant une entreprise jugée nécessaire, s'empressa de présenter, de concert avec M. Tellier, député au Parlement